

Sauvegarde de l'enfance : le personnel en grève



Hier midi, devant le siège de l'association, avenue Marcel-Dassault à Tours. - (Photo NR, Hugues Le Guellec)

Le Département veut un nouveau schéma de protection de l'enfance et revoit son partenariat. Les salariés de l'ADSE 37 cesseront le travail aujourd'hui.

A l'avant-veille de la réunion technique organisée au conseil départemental, les salariés de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance (ADSE 37) ont tenu hier une assemblée générale pour décider une grève ce mardi. Ils manifesteront à 17 h, place de la Préfecture, à Tours.

" Des difficultés significatives... "

Le 27 avril, Jean-Gérard Paumier, président du conseil départemental, avait envoyé une lettre au président de l'ADSE 37, Jean de Maistre. Et l'informait de ses décisions concernant leur partenariat, comme la suspension du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, avant l'été. Celui-ci courait depuis juin 2016 pour une durée de trois et demi. Aux côtés de la Protection judiciaire de la jeunesse, le Département finance l'association à hauteur de 10 millions d'euros. Pas mince pour cette structure de 215 salariés (150 équivalents temps plein). « *Des difficultés significatives dans la mise en œuvre de ce contrat apparaissent. Elles reposent essentiellement sur la prise en compte de la réalité des besoins dans le domaine du milieu ouvert, conjuguées avec une évolution de l'activité plus générale de votre association...* », écrit Jean-Gérard Paumier.

Alors, les syndicats s'inquiètent. FO et Sud ont décidé d'appeler à la grève pour exiger des « *garanties immédiates : maintien de tous les postes, de tous les emplois, de tous les établissements (NDLR : l'Auberdière à Tours et la Chaumette à Joué-lès-Tours), les moyens à la hauteur des besoins pour la protection de l'enfance, le paiement des jours de grève, l'arrêt immédiat des menaces sur le financement de l'association et sur les emplois...* »

Pour le directeur général de l'ADSE 37, « *aucune menace sur l'emploi n'a été formulée. On ne peut pas dire que le conseil départemental a pris une décision unilatérale. La suspension n'est pas prononcée et des discussions sont programmées* », tempère Dominique Gaunet.

En effet, la réunion préparatoire entre les services du Département et de l'ADSE a lieu ce mercredi et la rencontre entre les présidents le 23 mai. Après cette date, les syndicats seront reçus à leur tour.

La nouvelle République - Bruno Pille